

Non pas tant pour ma défense personnelle qu'en justice pour M. Peters qui, je suppose, est aussi bon libéral que tout député de la droite, je dois déclarer, après avoir conféré de la chose avec M. Peters lui-même, que cette assertion est fausse. En honneur, il n'aurait pu avoir un client, à cette époque. Il n'était pas alors mon associé, et voici tout ce que je sais de cette affaire ; le ministre de la Marine et des Pêcheries (sir Louis Davies) m'emprunta le chiffre dont je me sers dans mes dépêches télégraphiques avec M. Peters, qui, alors, attendait comme moi, le moment d'être appelé au barreau de la Colombie Anglaise. Ni M. Peters ni le ministre ne m'ont montré une seule ligne de cette dépêche chiffrée. Je ne me suis jamais informé de son contenu et jamais je n'ai su s'il y était question d'une demande de permis ou d'autre chose, cela ne m'intéressant pas plus que tout autre député. Si l'insinuation du "Globe" est fondée, M. Peters n'avait nul droit d'être appelé au barreau de la province de la Colombie Anglaise ; car il lui était interdit, dans l'intervalle, d'avoir des clients ou de s'occuper d'affaires de ce genre.

Toutefois, en justice pour M. Peters, et en regard à l'assertion en question je dois ajouter ceci : après avoir eu connaissance de ce que l'on disait à l'égard de cette demande de permis, je lui demandai ce qui en était, à la suite de la déclaration faite en Chambre, et il me dit qu'il avait écrit ou communiqué cette dépêche à son vieil ami, le ministre de la Marine et des Pêcheries, d'une façon toute personnelle et non pas à titre professionnel ; qu'en outre il n'était nullement intéressé personnellement dans cette affaire, abstraction faite de tout rapport qu'il ait pu avoir avec moi. En pareilles circonstances, j'ai cru devoir appeler de nouveau l'attention du gouvernement sur cette affaire, comme je l'ai fait hier, avant que cette assertion erronée eût été publiée dans le "Globe". Je signale la chose à l'attention du gouvernement afin qu'il fasse déposer sans retard ce rapport sur le bureau de la Chambre. Je ne demande pas qu'on produise le contenu de la dépêche chiffrée, bien que je sois parfaitement prêt à ce que cette dépêche figure avec le rapport, et d'après ce que m'a déclaré M. Peters, il n'y a pas un seul mot de cette dépêche qui ne puisse supporter la lumière du jour. Or, il importe de connaître les dates ; car M. Peters n'est devenu mon associé qu'en

juillet 1898, et ces dépêches ont été transmises en février, époque à laquelle je vaquais à mes devoirs de représentant en Chambre, tandis que M. Peters se trouvait à Victoria, C. A.

Jusqu'ici, M. l'Orateur, j'ai tenté l'impossible ; j'ai demandé la production de rapports ; j'ai signalé la chose à l'attention des ministres ; j'ai transmis au premier ministre (sir Wilfrid Laurier) un memorandum de rapports d'urgence pour la préparation d'un travail fort important que je dois soumettre à la Chambre, et je le déclare à regret, si l'on m'y force, il sera de mon devoir, demain ou plus tard, lorsque la Chambre abordera l'étude du budget en comité, de consacrer plusieurs heures à la discussion de ces demandes et de ces motions ainsi que des raisons qui me portent à les formuler.

FETE DE LA REINE.

M. McMULLEN : Avant l'appel de l'ordre du jour, la Chambre désirerait peut-être savoir du gouvernement à bref délai ce qu'il entend faire au sujet de l'ajournement, à l'occasion de la fête de la Reine, mercredi prochain. Les députés seraient aussi bien aises sans doute de savoir à quoi s'en tenir à cet égard, afin de faire les préparatifs voulus. Lundi est le jour consacré à la besogne privée des députés, et je remarque que nous avons déjà parcouru deux ou trois fois la plus grande partie des avis de motion. Mardi est le jour consacré à la besogne du gouvernement, et naturellement, si la Chambre ne siège pas, disons de vendredi soir à jeudi, nous pourrions, si le gouvernement y consent, prendre le samedi suivant au lieu du mardi. Cela permettrait aux députés de se rendre dans leurs foyers. Il va sans dire que si nous consacrons le samedi, au lieu du mardi, à la besogne du gouvernement, il n'y aura pas de perte de temps. Il importerait de connaître au plus tôt l'intention du gouvernement à cet égard.

Sir CHARLES TUPPER (Cap-Breton) : A mon avis, l'observation de l'honorable député est fort juste. Le gouvernement ne perdrait pas de temps ; la seule journée perdue serait celle consacrée à la besogne des députés, et comme cette besogne est déjà passablement avancée, nos travaux seraient probablement tout aussi avancés le samedi, sans que les députés subissent l'inconvénient